



# Demande d'allocation familiale

## DEMANDEUR / DEMANDERESSE

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Numéro matricule de la sécurité sociale: \_\_\_\_\_

[ Date de naissance ]  
▶ [ Année Mois Jour ]

Nationalité \_\_\_\_\_

### Situation familiale\*

- célibataire       séparé(e)  
 marié(e)       veuf(ve)  
 divorcé(e)       pacsé(e)  
 vivant maritalement avec: \_\_\_\_\_

depuis le: [ Jour Mois Année ]

### Adresse

Rue: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_

CP: \_\_\_\_\_ Localité: \_\_\_\_\_

Pays: \_\_\_\_\_ N° de tél.: \_\_\_\_\_

En cas de résidence précédente en-dehors du Luxembourg, veuillez indiquer dans quel pays

\_\_\_\_\_ jusqu'au [ Jour Mois Année ]

### Activité\*

- Salarié(e)  
 Non salarié(e) (indépendant(e))  
 Congé de maternité ou congé parental  
 Chômage indemnisé  
 Congé sans solde  
 Sans occupation  
 Revenu d'inclusion sociale (REVIS)  
 Fonctionnaire d'une institution européenne ou NSPA  
 Pension ou rente auprès de: \_\_\_\_\_

depuis le: [ Jour Mois Année ]

### Employeur

Nom: \_\_\_\_\_

Rue: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_

CP: \_\_\_\_\_ Localité: \_\_\_\_\_

Pays: \_\_\_\_\_

En cas d'activité précédente en-dehors du Luxembourg, veuillez indiquer dans quel pays: \_\_\_\_\_

## CONJOINT / PARTENAIRE

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Numéro matricule de la sécurité sociale: \_\_\_\_\_

[ Date de naissance ]  
▶ [ Année Mois Jour ]

Nationalité \_\_\_\_\_

### Situation familiale\*

- célibataire       séparé(e)  
 marié(e)       veuf(ve)  
 divorcé(e)       pacsé(e)  
 vivant maritalement avec: \_\_\_\_\_

depuis le: [ Jour Mois Année ]

### Adresse

Rue: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_

CP: \_\_\_\_\_ Localité: \_\_\_\_\_

Pays: \_\_\_\_\_ N° de tél.: \_\_\_\_\_

En cas de résidence précédente en-dehors du Luxembourg, veuillez indiquer dans quel pays

\_\_\_\_\_ jusqu'au [ Jour Mois Année ]

### Activité\*

- Salarié(e)  
 Non salarié(e) (indépendant(e))  
 Congé de maternité ou congé parental  
 Chômage indemnisé  
 Congé sans solde  
 Sans occupation  
 Revenu d'inclusion sociale (REVIS)  
 Fonctionnaire d'une institution européenne ou NSPA  
 Pension ou rente auprès de: \_\_\_\_\_

depuis le: [ Jour Mois Année ]

### Employeur

Nom: \_\_\_\_\_

Rue: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_

CP: \_\_\_\_\_ Localité: \_\_\_\_\_

Pays: \_\_\_\_\_

En cas d'activité précédente en-dehors du Luxembourg, veuillez indiquer dans quel pays: \_\_\_\_\_

Si vous êtes séparé(e) ou divorcé(e), indiquez le nom et l'adresse de la personne qui a la garde des enfants.

Nom et Prénom: \_\_\_\_\_

Rue: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_ CP: \_\_\_\_\_ Localité: \_\_\_\_\_ Pays: \_\_\_\_\_

## Coordonnées bancaires

L'allocation familiale est à verser au compte de:  Madame\*  Monsieur\* \_\_\_\_\_

IBAN: \_\_\_\_\_ Code BIC: \_\_\_\_\_

Nom de la banque: \_\_\_\_\_

**NB: Prière de joindre un relevé d'identité bancaire. A noter que le compte indiqué sera pris en considération pour le versement de toutes les prestations familiales.**

## Enfants pour lesquels l'allocation familiale est demandée

Nom et prénom des enfants	Date de naissance			Lien de parenté (**voir ci-dessous)	Nationalité	L'enfant vit-il dans votre ménage	Si oui, depuis le:	
	Année	Mois	Jour					
1							/	/
2							/	/
3							/	/
4							/	/
5							/	/
6							/	/

**\*\*Lien de parenté: enfant biologique, enfant adoptif, enfant du conjoint, petit-enfant, nièce/neveu, ...**

## Prestations familiales versées par un autre organisme

Les enfants précités bénéficient-ils ou ont-ils bénéficié d'allocations familiales hors du Luxembourg?  oui\*  non\*

Si oui, indiquez le nom de l'organisme qui paie ou a payé les allocations: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_ Pays: \_\_\_\_\_

Nom de la personne qui touche ou a touché les allocations: \_\_\_\_\_ N° de référence \_\_\_\_\_

Le paiement des allocations familiales est-il toujours en cours?  oui\*  non\*

Si non, jusqu'à quelle date les allocations ont-elles été payées? \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_

## PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À LA DEMANDE

- o Pour les non-résidents au Luxembourg, un **certificat de résidence** ou un **certificat de composition de ménage** de date récente établi par l'autorité compétente en reprenant tous les membres de la famille.
- o Pour les résidents de nationalité autre que UE, EEE ou Suisse, une **preuve de l'autorisation de séjour au Luxembourg** de tous les membres de la famille (vaut comme preuve de l'autorisation de séjour: le titre de séjour ou la carte de séjour).
- o Pour les enfants en faveur desquels aucune prestation familiale n'a encore été sollicitée au Grand-Duché: un **extrait de l'acte de naissance**.
- o Un **relevé d'identité bancaire (RIB)** établi par l'établissement bancaire et indiquant le titulaire du compte, le numéro IBAN et le code BIC.
- o Si des allocations ont été payées à l'étranger, il y a lieu de joindre, le cas échéant, un **certificat concernant le droit aux prestations familiales** à établir par la Caisse qui a payé les allocations en dernier lieu.
- o Pour les enfants âgés de plus de 18 ans poursuivant des études secondaires (ou équivalentes) ou un apprentissage ou fréquentant un établissement spécialisé: un **certificat d'études** de date récente et le cas échéant une **copie du contrat d'apprentissage**.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions légales, j'affirme que la présente demande est sincère et complète, sachant que toute déclaration inexacte de ma part ou l'absence de déclaration de tout changement, m'exposerait au remboursement des sommes indûment perçues, sans préjudice des sanctions prévues par la loi.

Fait à: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_

**Signature du demandeur/de la demanderesse:** \_\_\_\_\_

**Signature du conjoint(e)/partenaire:** \_\_\_\_\_

Les informations vous concernant recueillies sur ce formulaire sont traitées sur base de la loi portant sur les prestations familiales et du code de la sécurité sociale. Vous pouvez obtenir des informations complémentaires quant aux droits dont vous bénéficiez dans le cadre de la collecte de vos données personnelles selon les articles 13 et 14 du Règlement général pour la protection des données sur le site Internet de la CAE ([www.cae.lu](http://www.cae.lu)) – rubrique «Protection des données» – dans laquelle vous trouverez également les coordonnées du délégué à la protection des données.

## INFORMATIONS IMPORTANTES À CONSERVER

### RAPPEL

Par votre signature vous vous êtes engagé(e) à signaler sans retard à la Caisse pour l'avenir des enfants (CAE) tous les faits de nature à modifier le droit aux prestations dont notamment:

1. la dissolution du ménage par séparation ou divorce
2. le mariage ou le partenariat (pacs)
3. le décès d'un enfant bénéficiaire de l'allocation familiale
4. le départ à l'étranger ou dans un autre ménage d'un enfant bénéficiaire de l'allocation familiale
5. le placement d'un enfant bénéficiaire de l'allocation familiale dans une institution sociale
6. l'abandon des études par un enfant majeur bénéficiaire de l'allocation familiale
7. l'exercice d'une activité professionnelle par l'enfant majeur bénéficiaire de l'allocation familiale
8. le départ de la famille ou d'un membre de la famille pour l'étranger
9. l'exercice d'une activité en dehors du Luxembourg par le conjoint/partenaire du demandeur
10. tout changement d'activité (changement du pays d'emploi, arrêt d'activité, chômage ...)

**Nous vous rendons attentif(ve) au fait que toute déclaration inexacte ou incomplète, respectivement l'absence de déclaration de tout changement, vous expose à une amende d'ordre jusqu'à concurrence des sommes indûment perçues, sans préjudice du remboursement de celles-ci.**

## DISPOSITIONS LÉGALES

### 1. **Qui a droit aux allocations familiales?**

**Les enfants élevés au Luxembourg** ont droit, à titre personnel, à l'allocation familiale sous condition de résider effectivement et d'une façon continue au Luxembourg et d'y avoir leur domicile légal.

Les enfants qui ne sont pas ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, de l'EEE ou de la Suisse ont droit à l'allocation familiale sous condition d'être titulaires d'une autorisation de séjour et d'être légalement déclarés au Luxembourg.

Les enfants ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, de l'EEE ou de la Suisse, qui prennent leur résidence au Luxembourg ont droit à l'allocation familiale sous condition d'être légalement déclaré au Luxembourg.

Les enfants d'étudiants poursuivant leurs études à l'étranger sont considérés comme étant élevés au Luxembourg sous condition d'y garder leur domicile légal.

Pour **les enfants élevés hors du Luxembourg**, le droit à l'allocation familiale prend naissance dans le chef d'une activité au Luxembourg. L'ayant droit n'est donc pas l'enfant lui-même, mais le travailleur.

Les conditions d'octroi des allocations versées en faveur des enfants résidant en dehors du Luxembourg sont déterminées par les règlements UE et par les conventions bi- et multilatérales. A noter que dans le cas d'une activité dans le pays de résidence des enfants, l'allocation familiale est payable prioritairement par l'Etat dans lequel résident les enfants.

### 2. **Pendant quelle période l'allocation familiale est-elle versée?**

L'allocation familiale est due à partir du mois de naissance jusqu'à l'âge de 18 ans accomplis.

Elle est maintenue jusqu'à l'âge de 25 ans accomplis si l'enfant s'adonne sur place et à titre principal à des études secondaires, secondaires techniques ou équivalentes, s'il poursuit un apprentissage ou s'il suit une formation adaptée à ses capacités dans un institut, service ou centre d'éducation différenciée ou autre établissement spécialisé.

L'allocation familiale n'est plus due si l'étudiant se livre, en dehors de ses études, à une activité accessoire pendant plus de 4 mois et dont la rémunération est égale ou supérieure au salaire social minimum de référence. Ce plafond s'applique également pour les indemnités d'apprentissage.

L'allocation familiale n'est plus due à partir du mois qui suit le décès de l'enfant bénéficiaire.

### 3. **A qui l'allocation familiale est-elle versée?**

Elle est versée au père ou à la mère, au choix des parents, si l'enfant est élevé dans leur ménage commun. Dans les autres cas, elle est versée à celui des parents ou à la personne ou institution qui exerce la garde effective de l'enfant. Elle peut également être versée sur demande à l'enfant mineur émancipé et à l'enfant majeur qui continue à y avoir droit.

**4. Prescription**

Le droit à l'allocation familiale ne se prescrit pas. Mais chaque mensualité se prescrit par un an à partir de la fin du mois pour lequel elle est due.

**5. Mention d'information concernant la protection des données à caractère personnel**

Les informations vous concernant recueillies sur ce formulaire sont traitées sur base de la loi portant sur les prestations familiales et du code de la sécurité sociale. Vous pouvez obtenir des informations complémentaires quant aux droits dont vous bénéficiez dans le cadre de la collecte de vos données personnelles selon les articles 13 et 14 du Règlement général pour la protection des données sur le site Internet de la CAE ([www.cae.lu](http://www.cae.lu)) – rubrique «Protection des données» – dans laquelle vous trouverez également les coordonnées du délégué à la protection des données.